

Événement

Prix des hydrocarbures

Amara livre les scénarios post-libéralisation

● Ils auront des impacts positifs sur l'économie grâce au retour à la normale des mécanismes du marché biaisés, jadis, par les subventions publiques. L'on s'oriente vers un changement de comportements chez le consommateur et utilisation d'outils rapides de comparaison des prix.

Après son adoption en Conseil de gouvernement, c'est aujourd'hui qu'Abdelkader Amara, ministre de l'Énergie, présente le projet de loi 67-15 sur les hydrocarbures à la Commission des secteurs productifs de la première Chambre. Avant cela et durant la séance des questions orales, le ministre devra apporter les dernières évolutions du dossier de la Samir après ce qu'il a qualifié «*de fuite en avant*» d'El Amoudi. De fait, ce dernier cherche aujourd'hui un faux-fuyant en voulant saisir la justice internationale dans l'objectif de ne pas honorer ses dettes envers l'État qui se chiffrent en milliards de DH.



Volatilité

Le projet de loi présenté aujourd'hui aux députés, arrive à point nommé en instaurant la libéralisation des hydrocarbures qui s'est faite de manière progressive et qui a profité du vent favorable de la chute du prix du baril. Le texte en question vise à réglementer l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centres emplisseurs, le stockage et la distribution des hydrocarbures. De l'amont à l'aval, le projet de loi verrouille, à tous les niveaux d'intervention, un secteur stratégique. Il met aussi fortement en relief l'importance de la sécurité énergé-

tique d'un pays comme le Maroc qui vise des taux de croissance élevés. Mais quel sera l'impact de la libéralisation définitive du marché des hydrocarbures à partir du 1^{er} décembre sur le consommateur, mais aussi sur les opérateurs ? Contacté par les Inspirations ÉCO, Abdelkader Amara rassure. Le ministre de l'Énergie a affirmé que cette libéralisation aura des impacts positifs sur l'économie nationale puisqu'il y aura un retour à la normale des mécanismes du marché biaisés, jadis, par les subventions publiques. Il explique dans ce sens que la volatilité des marchés à l'international ne sera plus supportée par l'État. «*Le consumma-*

teur profitera, bien entendu, de la baisse des prix ainsi que de la compétition qui va être de mise. Cette dernière permettra l'amélioration de la qualité des produits, mais également de celle des services fournis par les stations», ajoute le ministre.

Vigilance

Certes, le consommateur aura à gérer les éventuelles hausses dans un marché libéralisé. Mais là aussi, Amara revient à la charge avec des garde-fous. Car, comme il le souligne, les pouvoirs publics vont être garants de la qualité et de la disponibilité des produits en tout temps et en tout lieu du territoire. En effet,

c'est parmi les objectifs du projet de loi qu'il présente aujourd'hui à la Chambre des représentants. Les pouvoirs publics seront également vigilants sur tout phénomène d'entente sur les prix. Fait intéressant, le ministre explique que des changements de comportement de consommateurs vont s'installer (choix de véhicules plus économes en carburant) ainsi que les utilisations d'outils rapides de comparaison des prix dans un rayon donné. Or si les choses semblent s'installer de manière aussi limpide, pourquoi avons-nous attendu si longtemps pour libéraliser ? Amara en convient : «*cette libéralisation aurait dû avoir lieu depuis plusieurs années, dans la foulée de la libéralisa-*

De l'amont à l'aval, le projet de loi verrouille toutes les étapes du secteur.

tion du secteur des hydrocarbures. Cela n'a pas été le cas, malheureusement, avec les gouvernements qui se sont succédés. Pour des raisons politiques, électorales ou simplement conjoncturelles, les précédents gouvernements n'ont pas jugé bon de mettre la main dans le guépier. Quant à l'actuel Exécutif, la démarche est tout autre: «Nous avons entamé la décompensation progressive des carburants depuis 2013 pour avoir une période de préparation et d'adaptation des opérateurs et du consommateur». C'est justement cette progressivité adoptée dans un contexte favorable qui a permis à l'équipe Benkirane de s'attaquer à la sacrosainte citadelle de la compensation et à bien d'autres, comme les retraites.

PAR **MOSTAFA BENTAK**
m.bentak@leseco.ma

Comment les choses ont évolué

Après la mise en vigueur en 2003 de l'ALE avec les pays de l'UE et à la fin de la convention entre l'État et la Samir en décembre 2007, le marché des produits pétroliers a été libéralisé. Auparavant, l'État en tant qu'actionnaire principal dans les sociétés du secteur pétrolier régula le marché et assurait indirectement la qualité du raffinage. Aujourd'hui et depuis que les opérateurs privés ont pris le relais, les choses ont changé. Le marché et la structure juridique des opérateurs ont évolué durant les 20 dernières années alors que l'encadrement législatif et réglementaire relatif à la surveillance et à la répression des fraudes sur la qualité de ces produits, n'a pas bougé. Dès lors, déterminer la responsabilité des acteurs en matière de qualité est resté flou. C'est la raison pour laquelle est venu l'actuel projet de loi pour remettre de l'ordre dans un secteur sensible.